

# La logique de l'OMC s'appuie sur le droit du plus fort

**T**oute la logique de l'OMC repose sur ce postulat: une plus grande ouverture commerciale est, toujours et partout, bénéfique. Dans la pratique, les choses sont plus compliquées. Prenons l'exemple de la Corée du Sud: si ce pays a réussi à accéder au rang de puissance industrielle, c'est en adoptant des mesures protectionnistes et interventionnistes, comme l'avaient d'ailleurs fait, en leur temps, tous les pays industrialisés.

Aujourd'hui, cette orientation serait condamnable, condamnée, puisque l'OMC dispose d'un arsenal juridique lui permettant d'imposer des sanctions. L'OMC oublie seulement un détail: l'économie mondiale n'est pas composée de partenaires capables d'affronter la concurrence à armes égales, elle est caractérisée, au contraire, par de profondes asymétries. Cet oubli conduit inéluctablement à des effets pervers. Le traité de libre commerce signé entre le Mexique et les Etats-Unis aurait dû être exemplaire; or, si l'ouverture a permis au Mexique d'augmenter ses exportations, ses achats de biens américains ont augmenté deux fois plus vite, en raison d'une dépendance maintenue et de la diffusion d'un modèle social extraordinairement inégalitaire et très coûteux en importations de biens de luxe. Résultat: déficit de la balance commerciale béant, menaces sur la monnaie et retrait des capitaux.

Autre mécanisme pervers de la mondialisation: comme les marchés du Nord ne sont pas extensibles à l'infini, les pays du Sud doivent entrer en concurrence pour tirer leur épingle du jeu. Pour grignoter des parts de marché et attirer les capitaux, ils luttent alors avec leurs moyens (le dumping social sous toutes ses formes) et fusillent un peu plus la croissance de leur marché intérieur. A cela vient s'ajouter le fait que les puissants sont toujours libre-échangistes... pour les autres. Le dernier rapport de la Cnuced (Commission des Nations unies pour le commerce et le développement) souligne que les droits de douane les plus élevés se trouvent là où les pays du tiers-monde ont des capacités d'exportation importantes, ce qui représente pour eux un

manque à gagner considérable.

L'OMC repose donc sur ce que les juristes appellent un contrat léonin. Nous voilà bien loin des discours alarmants sur la concurrence du Sud via les délocalisations. Le phénomène majeur, c'est aujourd'hui la dépendance des pays du Sud. On voit réapparaître la dégradation des termes de l'échange, autrement dit l'effondrement du prix des matières premières,

à l'exception spectaculaire du pétrole. Si l'OMC était vraiment un instrument de régulation de l'économie mondiale, comme certains le pensent, pourquoi l'idée d'une régulation du cours des matières premières a-t-elle disparu de la circulation?

Personne ne propose l'autarcie: il s'agit simplement de définir les conditions d'une mondialisation équilibrée. Comme les économies du Sud ne peuvent affronter directement les normes hypercompétitives du Nord, il faut aménager des «écluses» permettant la communication entre des

zones et des pays dont les niveaux de productivité diffèrent considérablement. Cela suppose un autocentrage raisonnable, qui peut passer, par exemple, par la constitution de zones régionales permettant de s'appuyer sur une sorte de marché intérieur élargi. Pourtant, même un projet aussi peu antilibéral que le Mercosur en Amérique du Sud est mal vu des théoriciens, qui dénoncent un «détournement» de flux. Les Etats-Unis lui opposent, quant à eux, un projet de zone continentale de libre-échange. La grande différence étant qu'ils en feraient partie.

Quant à l'investissement international, il faudrait affirmer le droit des pays du Sud à lui imposer un minimum de règles. Mais, là encore, la philosophie de l'OMC reprend complètement à son compte le projet fondamentaliste de l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Comme cette frénésie ultralibérale ne peut se prévaloir d'une argumentation économique cohérente, il faut alors la prendre pour ce qu'elle est: l'affirmation du droit du plus fort ●



**Michel  
Husson**

**Chargé d'études  
à l'Ires.  
Membre  
du comité  
scientifique  
d'Attac,  
spécialiste  
des pays en  
développement**

Recueilli par

VITTORIO DE FILIPPIS  
et PASCAL RICHE